

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n^o 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 537 à 557

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les fonds de participation sont placés dans un plan d'épargne salariale, voir dans un plan d'épargne retraite (PERCO) et servent d'épargne à plus long terme et généralement à financer des projets (immobilier, complément de retraite etc...).

Cette mesure qui rend disponible immédiatement les fonds de participation, est une mesure illusoire de très court terme et de courte vue qui ne se traduira par aucune augmentation de rémunération pour le salarié, bien au contraire puisqu'il devra payer l'impôt sur le revenu. A noter que les précédentes mesure de déblocage n'ont pas connu de succès auprès des salariés. En fait le seul avantage pour les salariés modestes qui récupéreront les sommes de leur réserve de participation, sera une rentrée fiscale pour l'Etat !

Ces amendements identiques ont été déposés par 21 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Vidalies
Adt n^o de M. Cahuzac
Adt n^o de Mme Touraine
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de M. Dussopt
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de M. Brottes
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de Mme Fioraso
Adt n^o de M. Bapt
Adt n^o de M. Balligand
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de Mme Langlade
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de Mme Oget